

2024/01

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0001/2024

## Objet : PROLONGATION d'Arrêté de police de circulation pour travaux de déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Vu l'arrêté n° 59/2023** portant les travaux de déploiement de la fibre optique au lieu-dit La Touchette à Sargé sur Braye en date du 17 Novembre 2023 formulée par CONSTRUCTEL, représenté par Monsieur Nuno MADUREINA, 26/28 rue des Gallières 41 000 BLOIS

**Considérant** qu'il y a lieu d'accéder à la demande.

**Considérant** que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

### ARRETE :

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté de police de circulation n°59/2023 pour travaux de déploiement de la fibre optique au lieu-dit La Touchette à Sargé sur Braye est prolongée jusqu'au 01 mars 2024.

**Article 2 :** Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il est interdit à tout véhicule d'effectuer un dépassement. La signalisation pour la mise en sécurité de tous sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3 :** Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Blois dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 09 Janvier 2024

Le Maire,  
Martine ROUSSEAU.

